

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: Madame Caroline VAN MAENEN

STATUT JURIDIQUE : Fonds : S.A.R.L « CVM MANAGEMENT » composée de :

- Mme Caroline Van MAENEN - Gérante associée unique

Murs : SCI « CAHELE » composée de :

- Mme Caroline Van MAENEN - Gérante - 51 parts
- S.A.R.L « CVM MANAGEMENT » - 48 parts
- M. Hervé SCHMITT (compagnon et Sommelier) - 1 part

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Madame Caroline Van MAENEN est titulaire d'une Licence de Droit Général, d'un BTS Hôtellerie-restauration et d'une Licence en Gestion Hôtellerie-Restauration. Elle dispose d'une expérience professionnelle de plus de 13 ans dans le domaine de l'hôtellerie restauration. Après avoir été en charge de la direction de l'hôtel des Arts et de l'hôtel des Rohan de 2003 à 2007, c'est en 2009 qu'elle rachète le Relais de la Poste et en assure la gestion depuis lors.

CLASSEMENT/ADHESION/EFFECTIF/REFERENCLEMENT/TO :

Situé à quelques kilomètres de Strasbourg, à la Wantzenau, l'hôtel-restaurant « le Relais de la Poste » dispose de 18 chambres classées 2 étoiles, d'un restaurant étoilé de 80 couverts et d'une salle de séminaire.

La SARL emploie 22 personnes dont 21 temps plein. Son taux d'occupation avoisine les 57 % et sa clientèle est essentiellement composée d'individuels, dite d'affaires.

A ce jour, l'hôtel n'adhère à aucun réseau. L'établissement est référencé dans le guide Michelin, Gaul & Millau et Champerard.

	2011	2010	2009
Chiffre d'Affaires net	1 880 854 €	1 681 677 €	1 607 006 €
Résultat net	5 074 €	12 686 €	3 254 €

PROJET

DESCRIPTION :

La démarche de modernisation fondamentale de l'établissement fait écho à l'obtention en 2011, d'une étoile Michelin au restaurant. Le but étant d'avoir une certaine homogénéité entre les prestations du restaurant et celles liées à l'hébergement.

Le projet de modernisation fondamentale concerne les 18 chambres et salles de bains de l'établissement, les communs, les sanitaires et l'espace bar.

OBJECTIFS :

- Répondre aux attentes des clientèles ;
- Augmenter le T.O. en fin de semaine ;
- Améliorer le Chiffre d'Affaires ;
- Assurer la pérennité de l'entreprise en proposant des prestations d'hébergement en accord avec la qualité du restaurant.

EMPLOIS CRÉES : Le projet n'aura pas d'incidence sur le nombre d'emplois.

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'INTENTION : 21 septembre 2010

DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX: 01/08/2012 au 30/11/2012

MONTANT DES TRAVAUX:

Montant total H.T. estimé à : 304.900,75 €

Montant H.T. éligible : 270.127,45 €

INVESTISSEMENTS ELIGIBLE :

- ✓ Modernisation des chambres et salles de bains existantes ;
- ✓ Modernisation des sanitaires du rez de chaussée ;
- ✓ Modernisation des communs et du bar ;
- ✓ Maître d'œuvre / honoraires ;
- ✓ Travaux de mise aux normes.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Emprunt 1	237.368,75 €	Crédit Mutuel sur 3 ans à 3,7%
Région Alsace	33.766 €	Ancien dispositif
Département 67	33.766 €	Ancien dispositif

MAITRE D'OUVRAGE :

S.A.R.L « CVM MANAGEMENT »
21, rue du Général de Gaulle
67610 LA WANTZENAU
SIRET : 509 766 473
Gérante : Madame Caroline VAN MAENEN

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.R.L « CVM MANAGEMENT »
21, rue du Général de Gaulle
67610 LA WANTZENAU
SIRET : 509 766 473
Gérante : Madame Caroline VAN MAENEN

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIE

S'agissant d'un projet situé dans une commune de moins de 15.000 habitants et dont le montant total des travaux éligibles est < à 700.000 €, il est proposé d'attribuer à la **S.A.R.L « CVM MANAGEMENT »** une subvention de **67.532 €** (selon critères et dans le cadre du Régime de Minimis) correspondant à **25 % du montant H.T éligible estimé à 270.127,45 €**, réparti à parité entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de **33.766 € (12,5 %) pour chaque collectivité.**

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT du Bas-Rhin en partenariat avec la CCI, à savoir :

- Stage de formation sur le thème de l'accueil en réception ;
- Stage de formation sur le perfectionnement en Anglais et Allemand ;
- Engager les démarches pour l'obtention du label Tourisme et handicap ;
- Présentation de l'arrêté préfectoral portant sur le classement 2 étoiles minimum « nouvelles normes » de l'ensemble des chambres.

Avis du Bureau ADT du 27 septembre 2012 : FAVORABLE